



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **22 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0509**

commune (s) : Jonage

objet : Déclassement du domaine public de voirie communautaire d'une partie du chemin des Poteaux

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 15 décembre 2008

Compte-rendu affiché le : 23 décembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Assi, Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bernard R, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Da Passano, Daclin, Arrue, Barge, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 22 décembre 2008**Décision n° B-2008-0509**

commune (s) : Jonage

objet : **Déclassement du domaine public de voirie communautaire d'une partie du chemin des Poteaux**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

La ZAC des Gaulnes à Jonage et Meyzieu, créée par le conseil de Communauté, lors de sa séance du 25 novembre 1999, bénéficie d'une localisation géographique privilégiée entre l'agglomération et l'aéroport international de Lyon Saint Exupéry, ainsi que d'une excellente accessibilité grâce aux voies rapides qui desservent le secteur, notamment le contournement "est" de Meyzieu.

La modification du tracé de cette voie par le Conseil général nécessitait l'extension du périmètre de la ZAC afin d'en maintenir les dessertes prévues dans le projet initial.

Ainsi, dans sa séance du 4 février 2002, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de réalisation modificatif de la ZAC des Gaulnes, portant sa surface de 122 à 137 hectares.

L'aménagement de la ZAC a été confié à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Dans le cadre de sa mission d'aménageur, la SERL doit acquérir, auprès de la Communauté urbaine, le terrain constituant l'actuel chemin des Poteaux à Jonage, dans sa partie comprise entre l'avenue Lionel Terray et l'aménagement du carrefour avec le chemin des Pommiers (hors ZAC).

Préalablement à cette cession, il convient de procéder au déclassement de la partie du chemin des Poteaux, telle qu'elle apparaît sur le plan présenté dans le dossier.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce déclassement.

La SERL a fait procéder au repérage des réseaux existants sous le chemin des Poteaux et déclare assumer la charge des dévoiements de ces réseaux.

Monsieur le vice-président chargé de la voirie ayant émis un avis favorable le 12 août 2008, un arrêté de monsieur le président en date du 25 août 2008 a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 22 septembre au 6 octobre 2008 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prend acte des résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le déclassement du domaine public de voirie communautaire d'une partie du chemin des Poteaux à Jonage.

3° - Autorise monsieur le président, après désaffection, à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, à titre onéreux, au profit de la SERL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 décembre 2008.